CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

EGALITÉ. LIBERTÉ.

Cac
FRC
3295

MESSAGE.

EXTRAIT du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 13 floréal, l'an 6 de la République française, une et indivisible.

LE Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la Constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Par votre message du 11 de ce mois, vous avez invité le Directoire exécutif à vous rendre compte des circonstances qui ont accompagné les élections de la

2 V 98

présente année dans les différens départemens de la République, et notamment des entreprises des *anarchistes*. Le Directoire exécutif s'empresse de répondre à votre message.

L'époque la plus marquante et la plus solemnelle de l'année politique est, sans contredit, celle où le peuple français, réuni, de droit, dans ses assemblées primaires, se donne ses magistrats immédiats, et confère à des citoyens de son choix le droit de nommer ses représentans et ses fonctionnaires supérieurs. Cette époque, dans des temps ordinaires et tranquilles, ne doit rappeler que l'exercice de la souveraineté ; mais tant qu'il restera des ennemis de la République, il est dans la nature des choses que ce moment ranime leurs espérances, réveille leurs passions, favorise leurs tentatives et nourrisse leurs projets criminels, de toutes les chances que peuvent amener, dans des assemblées populaires et nombreuses, l'intrigue, l'ambition, l'intérêt personnel, et les passions qui agitent et maîtrisent une multitude peu éclairée, docile à toutes les impressions qu'on lui communique.

Ce fut ainsi qu'à l'expiration des pouvoirs de l'Assemblée constituante, le royalisme agonisant, mais non désespéré, porta dans l'Assemblée législative ces lâches partisans du trône et d'un monarque parjure, qui se montrèrent si indignes de préluder à la fondation de la République.

Ce fut ainsi qu'on vit leur succéder, et se mêler aux immortels fondateurs de cette République, une minorité factieuse et sanguinaire, qui, osant prendre un nom dominateur et destructif de l'égalité, ensanglanta le berceau du régime républicain, défigura la liberté sous le masque hideux de la licence, décima la Convention nationale, couvrit la France de bastilles et d'échafauds, et dont le plus grand crime fut de forcer

THE NEWBERRY CHICAGO

les Français à mettre presque en parallèle avec les annales sanglantes de la monarchie, les fastes de deux années républicaines.

Ce fut ainsi que, changeant de masque, mais non pas de projets, le royalisme, profitant du retour si desiré des élections constitutionnelles, arma, dans le mois de vendémiaire an 4, les sections de Paris contre la Convention nationale, et provoqua l'anéantissement de la République dans la personne de ses créateurs, au moment même où la République constituée prenoit une consistance qui assuroit enfin à tous les Français le repos et le bonheur, si bien achetés par six ans de révolution et d'orages.

Ce fut ainsi, et toujours par une suite de ce systême désorganisateur, que les assemblées de l'an 5 remplirent toutes les magistratures, et même le sanctuaire des lois, d'hommes vendus à la monarchie, qui, sans le 18 fructidor, anéantissoient la constitution, vous chassoient de vos chaises curules, et rétablissoient le trône sur les cadavres des patriotes et sur les débris de nos institutions républicaines.

Ainsi la marche de nos ennemis a toujours été la même. Constans dans leurs projets, variant seulement dans les moyens, vous les suivrez facilement dans leurs détours tortueux, soit qu'ils soient dirigés par *Dumas et Vaublanc*, par *Robespierre et Saint-Just*, par *Barbé-Marbois et Dumolard*, par *Pichegru et Willot.* Partout vous verrez la contre-révolution, s'étayant d'une main sur les assemblées primaires, de l'autre sur les assemblées électorales, contempler avec complaisance ses favoris revêtus, par adresse ou par violence, de magistratures populaires, et disposés à travailler pour elle, à l'ombre des lois dont ils s'étoient rendus les dépositaires ou les organes.

Sans doute, s'il s'est jamais trouvé des circonstances

où la République ait paru supérieure à des espérances perfides, aussi souvent déjouées qu'elles ont été conçues, c'est dans le moment où, triomphante à l'extérieur et assise sur d'innombrables trophées, elle compte presque autant de victoires que de défenseurs, et où toutes ses forces réunies contre le seul ennemi qui lui reste à combattre, lui présagent l'entière destruction de cet ennemi, le dernier prix de ses longs et pénibles sacrifices. Quelle vraisemblance en effet qu'un État vainqueur de toute l'Europe puisse redouter quelque atteinte de ses propres enfans, et qu'un gouvernement qui a dicté la paix aux puissances les plus formidables du continent, soit obligé de se défendre contre des attaques intestines, contre des factions domestiques ?

Et cependant, citoyens représentans, rien n'est plus invinciblement démontré, rien n'est plus matériellement prouvé que cette vaste conspiration, que votre sagesse a pressentie, que vos alarmes patriotiques ont devinée, sur laquelle vous avez voulu avoir des renseignemens positifs du Directoire exécutif, dans le moment même où, pressé par le sentiment de ses devoirs, autant que par cette douce réciprocité de confiance et d'estime dont les deux premiers pouvoirs donnent l'exemple touchant, il se disposoit à verser ses craintes dans votre sein, à prévenir, à cet égard, vos sollicitudes, et à vous transmettre, spontanément, les éclaircissemens que vous lui avez demandés.

Ce seroit donc un crime de se le dissimuler : oui, citoyens représentans, il a existé, il existe encore une conspiration anarchique dont il faut vous dévoiler les secrets, les moyens, les agens et les ressorts ; et ce sont, comme dans les époques précédentes de la révolution, les assemblées primaires et électorales qui devoient en voir éclore les résultats.

Mais en vous développant, en retraçant à toute la France les détails de cette conspiration *anarchique*, le Directoire exécutif croiroit manquer au plus sacré de ses devoirs, s'il ne déterminoit pas d'une manière précise le sens qu'il attache à ce mot fatal, dont les royalistes ont si indignement abusé. Jamais, citoyens représentans, jamais le Directoire exécutif n'a entendu confondre sous cette dénomination ces républicains énergiques, dont l'ame brûlante de l'amour de la liberté, en exprime avec ardeur tous les sentimens, qui sentent et qui prononcent avec force leur dévouement à la République, et qui, sagement circonscrits dans le cercle de la constitution de l'an 3, savent cependant le parcourir dans une attitude libérale et généreuse, et portent avec fierté le joug honorable et doux des lois républicaines. Mais par *anarchistes*, le Directoire exécutif entend ces hommes couverts de crimes, entachés de sang, et engraissés de rapines, ennemis nés des lois qu'ils n'ont pas faites, et de tout gouvernement où ils ne gouvernent pas; prêchant la liberté, et pratiquant le despotisme; parlant de fraternité en égorgeant leurs frères, et se targuant de désintéressement en se partageant leurs dépouilles; tyrans esclaves, adulateurs serviles du dominateur adroit qui les subjugue; capables, en un mot, de tous les excès, de toutes les bassesses, et de tous les crimes : tels étoient les vils sicaires qui, le 8 thermidor, eussent, au premier signal de leur méprisable despote, égorgé la Convention nationale, et cimenté de son sang le trône de l'usurpateur.

Un grand nombre de ces individus occupoient, à cette époque, les premières magistratures de la République. Le 9 thermidor anéantit leur pouvoir sans détruire toutes leurs espérances; et depuis cette journée mémorable, leur caractère à-la-fois factieux et ram-

pant, féroce et servile, façonné à la domination comme à l'esclavage, les a prostitués à tous les partis agitateurs, à toutes les manoeuvres contre-révolutionnaires, à toutes les machinations désorganisatrices.

Ainsi, dès l'an 4, la conjuration de Baboeuf, et l'événement de Grenelle, qui en a été la suite, ont dévoilé leurs projets. Aigris par le non-succès et par la perte de quelques-uns de leurs chefs, ils n'en devenoient que plus propres à servir, dans le moment des élections, les desseins de l'étranger et des royalistes de l'intérieur. Leurs ressentimens particuliers ajoutoient un nouveau ressort à leur audace, à leur irascibilité; et en travaillant à renverser le gouvernement, ils avoient l'avantage de satisfaire en même temps leur goût habituel de destruction, et leurs vengeances personnelles.

Que parmi ces hommes il y en ait un certain nombre qui cède, sans le savoir, à l'impulsion du royalisme, et qui croie ne servir que leur penchant naturel à l'exagération novatrice, c'est ce qu'il est impossible de révoquer en doute; mais il n'est pas moins évident que les principaux chefs sont d'intelligence avec l'étranger et avec le royalisme : du moins est-il possible d'en juger autrement, lorsqu'on réfléchit que les résultats se confondent, et que ce n'est que par une véritable illusion d'optique que l'on croit voir une divergence dans deux routes qui mènent véritablement à un but unique?

Et que demande, en effet, l'Angleterre, que desire l'émigré de Blanckenbourg, sinon le renversement des autorités constituées, le déchirement des factions, la division de nos forces, l'épuisement de nos ressources financières, le discrédit de nos propriétés nationales, l'interruption du commerce, en un mot la guerre civile? Et comment croire que les anarchistes, dont

le système amène nécessairement tous ces fléaux, soient véritablement les ennemis de tous ceux qui les desirent et qui les provoquent ? N'est-ce pas par les actions qu'il est permis de juger les intentions des hommes? et lorsque Babœuf, royaliste effréné en 1789, 1790 et 1791, forme en l'an 4 le projet d'exterminer tous les législateurs, tous les membres du Directoire, tous les ministres, de qui pouvoit-il avoir reçu une semblable mission, sinon de la puissance et de l'individu au profit duquel elle tournoit toute entière ? Le royalisme s'étoit montré à découvert avant le 18 fructidor : terrassé dans cette journée, il a quitté sa livrée ; le bonnet rouge a pris la place de la cocarde blanche et de l'uniforme des Chouans. Sous cette nouvelle livrée, il se ménage un avantage dans sa défaite ou dans son triomphe. S'il réussit, la France, plongée dans tous les désordres, expie par ses malheurs le crime d'être républicaine, et les convulsions de l'anarchie la précipitent dans les bras d'un tyran. S'il succombe, il espère entraîner dans sa perte, non-seulement ses criminels auxiliaires, mais encore des républicains vertueux, confondus, comme dans le temps de la réaction, avec les suppôts de la licence. De tous les côtés il se croit sûr de la victoire, et les calamités publiques lui paient, dans toutes les hypothèses, avec usure, l'intérêt de son or corrupteur.

Représentans de la nation, tel a été, n'en doutez pas, l'affreux calcul de nos ennemis : ils seront encore déçus, ils seront encore anéantis ; et l'un des moyens les plus sûrs d'y parvenir, c'est de dévoiler toutes ces trames aux yeux des pères de la patrie, de faire retentir la tribune nationale des preuves de tous les crimes, et de dérouler aux yeux de la France entière ce long tissu de complots plus savamment ourdis qu'aucun de ceux qui ont compromis jusqu'ici les destinées de la République.

Pour saisir le premier fil de la conspiration, il est nécessaire de remonter à une époque voisine du 18 fructidor. Vous vous rappelez dans quel état de dépression étoit alors l'esprit public; vous crûtes pouvoir, sans inconvénient, le ranimer, en permettant l'ouverture des cercles constitutionnels, que les conspirateurs anti-fructidoriens avoient fait fermer. Ce premier bienfait, cet acte de condescendance fut aussi la première occasion à laquelle les nouveaux conspirateurs se rattachèrent; et, au lieu de restreindre l'existence de ces réunions dans les limites sacrées que le pacte social leur a prescrites, ils s'empressèrent de les dépasser et d'en faire le laboratoire de tous leurs crimes.

Plus l'époque des élections approche, et plus l'anarchie s'agite pour ressaisir son empire. De nombreuses associations sont formées, qui doivent toutes correspondre entre elles, et recevoir l'impulsion d'un centre commun qui leur imprimera les mouvemens nécessaires. Des émissaires vont par-tout propageant la démagogie, et recrutant des sectateurs. Les prédications désorganisatrices, les motions séditieuses, les cris de proscription contre les vrais républicains, se font entendre : tous les symptômes d'une agitation prochaine se manifestent.

A Strasbourg, le cercle constitutionnel provoque des rassemblemens extraordinaires, fait des proclamations, des promenades publiques, et professe ouvertement tous les principes destructeurs de l'ordre social et de la liberté.

A Perpignan, on attente à la constitution; on appelle un autre ordre de gouvernement.

Dans la Sarthe, le club se répand dans les campagnes, et, avec lui, marchent l'épouvante, la terreur, et la constitution de 1793.

A Metz, on voit reparoître avec audace les partisans déclarés de Marat, Robespierre et Babœuf: un cercle

est par eux organisé sous une dénomination constitutionnelle, et ils y provoquent l'anéantissement de la constitution; ils y excitent le soulèvement des citoyens contre les citoyens, ils y attisent le feu de la révolte, ils y prêchent l'avilissement des autorités, et chaque jour retentit de leurs calomnies, de leurs injures, de leurs attaques contre le gouvernement.

A Vesoul, on y invoque le retour du régime révolutionnaire, le rétablissement du code de 1793, et l'on y propose le rappel de Billaud et de Barère.

A Tarbes, à la Barthe, à Castelnau, à Montléon, à Bernac, à Débats, à Bagnères, les maximes de la plus horrible anarchie y sont publiquement professées.

A Marseille, on y provoque le renversement de la constitution, on y prêche la vengeance, on y demande du sang, on y voue à la mort tous les thermidoriens.

A Nevers, à Clamecy, à Moulins, les cercles deviennent les noyaux de rassemblemens qui menacent la tranquillité publique.

Dans l'Aude, ils correspondent avec ceux de Perpignan et de Carcassonne.

Dans le Gard, ils s'affilient avec ceux des Bouches-du-Rhône, de Nîmes et de l'Hérault.

Les mêmes relations, les mêmes liens s'établissent entre ceux de Blois, de Vendôme, du Mans, et tous sont rassemblés par un noeud commun.

Dans la Dordogne, le cercle de Périgueux rassemble, sous prétexte d'un repas, ses affidés de tous les cantons, pour leur intimer le mot d'ordre des élections : il établit, pour cet effet, une commission épuratoire ; dès le 20 ventôse, il met la volonté de quelques individus à la place de celle du peuple.

Toutes ces branches de l'arbre de la démagogie viennent se rattacher au tronc qui leur donne la sève et la vie. Paris est le point central d'où tout part et où

tout vient aboutir : c'est dans les clubs de la rue du Bacq, de Saint-Laurent et de la rue Antoine, que se réunissent, comme dans un foyer commun, tous ces rayons épars, dont la répercussion se fait ensuite plus vivement sentir.

Et quel étoit le but de ces associations simultanément formées sur presque tous les points de la République ? quel étoit le but de ces affiliations, de ces correspondances réprouvées, proscrites par la constitution ? Où il y a identité de moyens, il y a nécessairement identité de vues. Ainsi, comme en l'an 5 vous avez vu se distribuer par-tout des sociétés de *fils légitimes* pour s'emparer des assemblées et envahir, au profit de la royauté, les magistratures populaires ; de même, en l'an 6, se sont tout-à-coup élevés des clubs, qui, tous soumis à la même impulsion, et dociles instrumens de l'anarchie, ont reçu d'elle la mission de préparer, de commander les choix, et, par l'intrigue, les menaces, la violence, les voies de fait, de troubler et d'asservir les assemblées primaires et électorales.

Cependant le Directoire observoit la marche des conspiratèurs : il apperçoit les trames ourdies contre la constitution ; et, pour en couper les fils, il ordonne successivement la clôture des cercles de Perpignan, de Vesoul, de Strasbourg, de Nice, de Clermont-Ferrand, de Riom, d'Issoire, de Blois, de Vendôme, du Mans, de Périgueux, de Metz, de celui de la rue du Bacq à Paris, etc.

Mais ces ressorts que l'anarchie irritée voit briser dans ses mains, elle les remplace bientôt par d'autres. Aux orateurs incendiaires et ambulans de ses clubs elle substitue des écrivains dont les feuilles empoisonnées vont semant par-tout le trouble, éveillant les ressentimens, allumant les vengeances, et provoquant la dissolution du régime constitutionnel, pour relever sur ses débris le spectre ensanglanté de la terreur.

Dans la Nièvre, dans la Moselle, dans la Sarthe, dans les Hautes-Pyrénées, dans Maine-et-Loire, dans l'Eure, et sur-tout à Paris, une foule de journaux soufflent à l'envi l'esprit de désorganisation, diffament le gouvernement, calomnient les vrais républicains, et attaquent ouvertement la constitution.

Le Directoire brise ces trompettes de l'anarchie et du terrorisme; en vertu de la loi du 19 fructidor, il suspend ces journaux séditieux et fait apposer les scellés sur leurs presses.

Le plan de la conspiration, un moment interrompu dans son exécution, ne se poursuit toutefois bientôt après qu'avec plus d'activité.

Plus de moyens de se dissimuler que ce ne soit pour nous replonger sous le joug de la terreur, pour ramener le règne des proscriptions, rétablir le régime de sang et de mort, que ses chefs audacieux travaillent.

A Béthune, département du Pas-de-Calais, la constitution de 1793 est distribuée dans les écoles primaires.

A Avignon, on en saisit trois mille exemplaires, envoyés de Paris par la messagerie.

A Limoux, département de l'Aude, on répand des catéchismes de ce code à jamais proscrit.

C'est sous ces auspices que s'ouvrent les assemblées primaires; et c'est alors que les factieux apparoissent dans toute leur force. Brigues, menées, violences, voies de fait, tout est par eux employé pour s'emparer des bureaux et maîtriser les élections. Faut-il ici dérouler le long tableau des atteintes par eux portées à la liberté des suffrages et à la souveraineté du peuple? Là, vous verriez la fabrication de faux bulletins, les distributions de vins et d'argent, l'expulsion des citoyens qui refusent de subir le joug que les conspirateurs veulent leur imposer; ici, l'admission de réquisitionnaires, de déserteurs, de non-contribuables et

d'individus entièrement inhabiles à voter : ailleurs, vous remarqueriez avec quelle audace ils dictent leurs volontés ; ils injurient, menacent, frappent tous ceux qui, dans des hommes couverts de sang et de rapines, ne peuvent reconnoître des républicains purs et sincères.

Dans les Landes, l'accusateur public est assailli par des furieux, et la fuite seule le soustrait à la mort.

A Landernau, la force armée s'introduit dans les assemblées primaires, disperse les votans, et le commissaire du pouvoir exécutif est blessé à la main d'un coup de sabre.

Dans la Corrèze, les proclamations du Directoire sont lacérées, foulées aux pieds, et les citoyens ne votent que sous les baïonnettes.

Dans la Gironde, Barère intrigue à Bordeaux et rassemble dans un festin une foule de membres du cercle constitutionnel de la Grand'Quille.

Dans la Côte-d'Or, le cercle de Dijon s'agite pour ne fixer les choix que sur les hommes de 93, pour en exclure les acquéreurs de domaines nationaux ; et des commissaires sont par lui nommés pour diriger les suffrages.

Dans les Hautes-Alpes, figure, à la tête des factieux, un homme qui, sous Camille-Jordan, sonna le tocsin du fanatisme, et qui, sous Robespierre, fut un des prêtres de la guillotine.

Dans le département de Vaucluse, domine un président de cette commission qui livra Bédouin aux flammes et aux bourreaux; et les cris de ralliement sont les cris de *guerre au Directoire*, *à bas la constitution de 95*, *guerre à mort aux thermidoriens* !

A Paris, sous vos yeux mêmes, citoyens représentans, jusqu'à quel point ne s'est pas portée l'audace de cette coalition impie des sectateurs de l'anarchie ?

Non loin du lieu où vous siégez, un de vos anciens

collègues a été assailli, maltraité, blessé par des furieux. Comme lui, plusieurs autres citoyens ont été frappés, chassés des assemblées, et les lambeaux de leurs vêtemens, l'empreinte des contusions qu'ils ont reçues, attestent la violence qui a été exercée contre eux. C'est sous la double influence de l'intrigue et de la terreur que se font les nominations. Des ex-membres de comités révolutionnaires, des acolytes de Fouquier-Tinville, des individus arrêtés dans l'affaire de Grenelle, un des septembriseurs même, qui se vante d'avoir tué trente-deux personnes, sont portés à l'électorat. Comment vous dire, enfin, que, dans le bureau 9 du premier arrondissement, la proposition a été faite d'arracher le cœur à un prétendu Chouan, et que le proposant se chargeoit de le manger ?

Que pouvoit-on attendre, citoyens représentans, d'assemblées électorales composées en grande partie de semblables élémens ? Et tous ces hommes, que des violences, des fraudes criminelles, des assassinats même, avoient élevés aux fonctions importantes de l'électorat, étoient-ils bien propres à énoncer le vœu de leurs concitoyens? Leurs vues pouvoient-elles ne pas être aussi coupables que leur mandat étoit illégal, et le titre qu'ils exhiboient pour voter, n'étoit-il pas plutôt le titre de leur condamnation que celui de leur pouvoir?

Le Directoire ne se traînera point péniblement sur tous les détails des violences, des irrégularités, des inconstitutionnalités même, qui annoncent dans plusieurs assemblées électorales l'ouvrage de l'oppression, de la tyrannie et de la terreur : vous en trouverez les preuves écrites dans les pièces jointes aux messages qu'il vous a adressés, et chacune de vos commissions vous fera connoître la vérité résultante de ces pièces. C'est par elles que vous apprendrez, avec la plus vive indignation, tous les excès auxquels des électeurs se sont

portés, tous ceux dans lesquels ils ont entraîné la partie foible et sans énergie de leurs co-mandataires. C'est de là que vous saurez :

Que, dans le département des *Landes*, par exemple, plusieurs électeurs, dont un joignoit à ce caractère celui d'une magistrature éminente, ont été assaillis, presque assassinés, jetés dans une prison, et empêchés ainsi de se rendre dans l'enceinte de l'assemblée :

Que, dans l'*Arriège*, les cabales, les intrigues, les violences, ont été poussées à un tel point, qu'un républicain vertueux, nommé par des factieux, a manifesté des dispositions à renoncer au choix dont il se trouve l'objet :

Que, dans la *Corrèze*, vos lois, vos instructions, les arrêtés et les proclamations du gouvernement ont été foulés aux pieds ; qu'un mot de ralliement y a été donné à des affidés, et que tous les électeurs qui l'ignoroient ont été injuriés, frappés, chassés par violence de l'assemblée :

Que, dans l'*Ourthe*, la journée du 18 fructidor a été publiquement proclamée la *journée des brigands* :

Que, dans le *Gard*, des étrangers ont été introduits dans le sein de l'assemblée, et que, sur l'interpellation faite par quelques électeurs à ces individus de déclarer qui ils étoient, ces étrangers se sont jetés sur eux et les ont excédés de mauvais traitemens :

Que, dans la *Nièvre*, plus que dans aucun autre département, l'anarchie a développé son systême conspirateur ; que c'est là qu'à la suite des insultes les plus caractérisées, faites au nouveau commissaire du gouvernement près l'administration centrale, à la suite des orgies les plus scandaleuses, où l'on a osé porter des toasts *à la queue de Robespierre*, où l'on s'est permis les provocations les plus indécentes contre les premiers magistrats de la République, les électeurs, au moment

même qu'ils cherchoient à se séparer de ce foyer de révolte, ont été menacés, frappés sur la place publique, poursuivis la baïonnette dans les reins jusques dans le bureau du commissaire du Directoire exécutif, et qu'ils n'ont dû leur salut qu'à des mesures énergiques, dont l'intervention subite a foudroyé les brigands et prévenu les plus grands malheurs :

Que, dans la *Dordogne*, un comité de cinquante-quatre meneurs principaux a dirigé tous les choix par la diffamation des républicains les plus vertueux ; que c'est là que l'on a osé accoller au nom de l'un de vos collègues, celui d'un homme soupçonné de crimes qui font frémir la nature, obligé de sortir de France pour d'autres crimes, et qui, n'étant rentré qu'en 1791, se trouve par cela seul ne pas avoir le temps de résidence requis par la constitution pour être éligible au Corps législatif :

Que, dans le *Puy-de-Dôme*, les maximes les plus exécrables étoient publiquement dans la bouche des électeurs. « Si tous les départemens (disoit l'un d'eux) » alloit comme le nôtre, *il y auroit une révolution* » *en France*, c'est-à-dire une amélioration vers les » principes. »

« Peuple (s'écrioit l'autre), les modérés veulent te » porter à la royauté ; *il n'y a que les exagérés qui* » *puissent encore une fois sauver la République.* »

Que, dans la *Marne*, on a étouffé par des menaces la voix des électeurs courageux qui osoient réclamer contre les décisions tyranniques d'une soi-disante assemblée qui délibéroit, sans avoir même organisé son bureau :

Que, dans l'*Aude*, on a introduit et reçu comme électeurs des déserteurs, des réquisitionnaires, des individus sans propriétés, et privés de toutes les qualités requises par l'article 35 de la constitution :

Que, dans la *Loire*, l'assemblée électorale a été le théâtre des mêmes excès que le département de la *Nièvre* :

Que, dans la *Seine* enfin, les illégalités les plus monstrueuses ont vicié les opérations de la première assemblée ; qu'une foule d'étrangers a été constamment admise dans son enceinte ; que ces étrangers ont participé à toutes les décisions qui y ont été rendues ; que c'est là sur-tout, que c'est dans cette assemblée que l'on a pu voir à découvert l'union du royalisme et de l'anarchie ; et ces deux monstres, si opposés en apparence, se donner la main, se prêter un appui mutuel, et se reposer avec sécurité dans les bras l'un de l'autre.

Tels sont, citoyens représentans, les traits, bien rapidement et bien foiblement esquissés, de l'esprit qui a dominé dans une partie des assemblées électorales de la République. L'exposé que le Directoire exécutif vient de vous faire est basé sur des pièces, sur des rapports officiels et sur la correspondance de plusieurs ministres. Ces faits, réunis à la foule des renseignemens que vous vous êtes procurés, suffisent pour établir, d'une manière péremptoire, qu'il a été organisé une conspiration pour renverser la constitution de l'an 3, et que si elle n'a pas produit tous les effets désastreux que l'on s'en étoit promis, c'est que le Directoire exécutif est parvenu à la déjouer dans un très-grand nombre de départemens, soit par les mesures partielles qu'il a prises pour comprimer et frapper l'anarchie par-tout où elle s'est montrée à découvert avant les élections, soit par les proclamations qu'il a adressées à tous les citoyens sur les élections elles-mêmes.

Ces proclamations et ces mesures ont donné à l'esprit public une impulsion salutaire, et les élections

d'un grand nombre de départemens ont eu en général des résultats heureux; mais il en est d'autres où elles ont amené des choix effrayans, sinon en totalité, du moins en grande partie. Le plan principal des conspirateurs étoit de renverser, par des moyens violens, les deux Conseils et le Directoire. Pour y parvenir, ils devoient remplir la législature d'hommes déterminés à envoyer à la haute-cour les républicains les plus purs parmi leurs collègues. A la vérité, dans la plupart des départemens, ils n'ont pas réussi pour la composition de la législature; mais la partie étoit si bien liée, qu'il en est plusieurs où ils ont placé leurs créatures dans le haut-juré, dans les tribunaux et les administrations. Ils se sont rappelé les exploits de leurs tribunaux révolutionnaires; ils ont essayé de les réorganiser. Déja, n'en doutez pas, ils désignoient à leurs *Dumas* et à leurs *Fouquier-Tinville* les victimes qu'ils devoient frapper. Vous ne le souffrirez pas, citoyens représentans; vous ne permettrez point à des bourreaux de se constituer les juges des autorités suprêmes, et vous marquerez du sceau de la réprobation ces choix infames, attentatoires à la dignité de la République et à votre propre indépendance.

La grandeur et la sagesse de vos mesures en fructidor répondent à tous les amis de la liberté qu'en floréal vous ne consulterez que le salut de l'Etat dans vos décisions. Vous n'avez point abattu le royalisme pour laisser l'anarchie s'approprier votre victoire; vous ne transigerez pas plus avec les partisans de Babœuf qu'avec les partisans de ce fantôme de roi qui est allé cacher sa nullité à Mittaw. Tous ils se réunissent dans ce but qui leur est commun, de fatiguer, de dégoûter le peuple de l'exercice de sa souveraineté, de le tenir dans un état perpétuel d'agitation, pour que, las enfin de ces secousses et de ces troubles auxquels il a si

long-temps été en proie, il se jette dans le sein d'un maître, comme dans le seul asyle où il puisse trouver le repos ; et tous doivent être également frappés.

Non, ni royalisme, ni anarchie ! Il est temps que le bras de la loi saisisse et comprime toutes les factions ; et si les amis du trône espèrent tirer avantage de l'abattement des amis de la terreur, qu'ils se détrompent : le Corps législatif et le Directoire exécutif sont là qui veillent ; ils sauront découvrir et renverser tous les projets des conspirateurs.

Le Directoire, au surplus, citoyens représentans, a remarqué, et vous en avez la preuve dans les pièces qu'il vous a transmises hier, que le royalisme s'est aussi emparé de quelques élections, mais là seulement où il a vu l'anarchie impuissante ; il n'a développé ses propres moyens que lorsqu'il a cru que son auxiliaire naturelle lui manquoit, et de là même il faut encore en induire une nouvelle preuve du point de contact qui existe entre ces deux extrêmes.

Le président du Directoire exécutif,

Signé, MERLIN.

Par le Directoire exécutif, le secrétaire-général,

Signé, LAGARDE.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Floréal an 6.

857